

ACTES D'ÉTAT CIVIL
DÉLÉGATION

ARRÊTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'article R 2122 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu le décret n°2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert susvisé ;

Vu le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'Etat-Civil ;

Considérant que le Maire peut déléguer à des fonctionnaires titulaires les fonctions en tant qu'Officier de l'Etat-Civil sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil ;

Considérant que cette délégation doit permettre d'assurer un fonctionnement plus facile des services ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : Madame Christelle WAUTERS-VIANNE, Monsieur Fredy WATTELLE et Monsieur Axel CESARINA sont délégués pour les fonctions d'Officier d'Etat Civil, sauf celles prévues par l'article 75 du Code Civil.

Ils peuvent délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Ils peuvent mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du chapitre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Les actes dressés dans le cadre des fonctions déléguées comportent la seule signature du fonctionnaire délégué.

ARTICLE 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 3 : Cet arrêté sera transmis au Préfet et au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Lille.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la commune.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 059-215906504-20260331-ARAG2026_03_31C-AR

S²LO

Le présent arrêté, rendu exécutoire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans les 2 mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le
Le Maire,

Dominique BAERT

Fait à Wattrelos, le 31 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire


Dominique BAERT

Mme Christelle WAUTERS-VIANNE
Notifié le

M. Fredy WATTELLE
Notifié le

M. Axel CESARINA
Notifié le